

CONSEIL SYNDICAL du 06 mars 2026

Combreux : Pierre BREMOND (titulaire), donne pouvoir à Christian GASNIER (titulaire).

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Sylvie PREVOST est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président donne lecture du compte-rendu du Conseil Syndical du 16 décembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Le montant des travaux des deux tranches optionnelles du marché à commandes ouvertes sera de l'ordre de 1 100 000 € H.T

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré le 06 mars 2026 :

- 1/5

Après discussion, le Conseil adopte la délibération.

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION AESN

Monsieur le Président expose le projet suivant : Remplacement des canalisations à risque CVM

Le coût prévisionnel des travaux en 2026 s'élève à : 1 428 690 € T.T.C.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que le projet est éligible aux aides de l'Etat et de la région.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré le 06 mars 2026 :

- **adopte le projet pour un montant de 1 128 702 € H.T.**
- **adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T.
Travaux	1 030 127	1 310 400	Etat	412 051
Maîtrise d'œuvre	98 575	118 290	Région	412 051
			Département	
			Autres	180 000
			AUTOFINANCEMENT	124 600
Total	1 128 702	1 428 690	Total	1 128 702

Après discussion, le Conseil adopte la délibération.

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

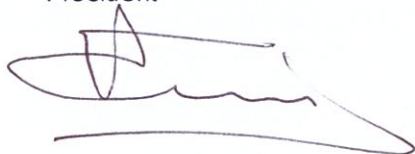
Questions diverses :

Gérard Beaudoin mentionne que l'eau par moment dégageait une odeur de chlore trop forte.

C'était le dernier conseil de la mandature, Le Président remercie tous les membres de leurs implications et leurs soutiens.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance clôturée à 20 h 00.

Jacques LEMERCIER
Président



Sylvie PREVOST
Secrétaire

